

Tunisie

Collaborer pour harmoniser les données, les informations et les mesures d'atténuation des changements climatiques

Activité	Coordination entre les secteurs et les parties prenantes pour élaborer un inventaire national des émissions, des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) et des systèmes de mesure, notification et vérification (MRV)
Pays	Tunisie
Secteur(s) concerné(s)	Énergie, industrie, agriculture, traitement des déchets
Période	2012-2014

Résumé

En raison d'un modèle économique et de développement reposant largement sur la consommation de carburants fossiles, la croissance économique tunisienne de ces dernières décennies a entraîné une nette augmentation des émissions de gaz à effet de serre. La Tunisie a reconnu la nécessité d'agir pour lutter contre les changements climatiques et a depuis lors mis en place plusieurs stratégies, plans et activités pour promouvoir les énergies renouvelables et la protection du climat, tout en poursuivant des objectifs de développement tels que la modernisation de l'industrie, la création d'emplois, l'amélioration de la qualité de vie et la participation aux efforts internationaux d'atténuation des changements climatiques.

Le cas de la Tunisie fournit un exemple probant d'élaboration d'une stratégie nationale sur le changement climatique adéquatement liée à des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) et à un dispositif de mesure, notification et vérification (MRV). En particulier, des efforts notables ont été réalisés pour mettre en place une collaboration entre les différents secteurs et ministères afin de partager les données et d'utiliser efficacement les informations pour procéder à un inventaire national et élaborer des MAAN et le système MRV.



Partenaires tunisiens lors du voyage d'étude

© GIZ Tunisie

Tunisie

Collaborer pour harmoniser les données, les informations et les mesures d'atténuation des changements climatiques

Contexte

La Tunisie met en œuvre des mesures pour favoriser l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables depuis les années 1980. Ces mesures sont principalement menées et coordonnées par l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME). Plus récemment, plusieurs initiatives politiques nationales ont été lancées pour renforcer les mesures d'atténuation des changements climatiques.

2009 : le Plan solaire tunisien (PST) est élaboré pour fournir une stratégie nationale en vue de parvenir à un approvisionnement énergétique diversifié et durable pour le pays. Ce plan reflète l'aspiration de la Tunisie à devenir un pôle régional pour la production énergétique et industrielle et vise à mettre le pays sur la voie d'une société à faibles émissions de carbone. Il met l'accent sur (1) une amélioration significative de l'efficacité énergétique afin de mieux contrôler la demande en énergie ; (2) une utilisation substantielle des énergies renouvelables afin de diversifier le bouquet énergétique de la production d'électricité. Le PST repose notamment sur :

- » un fort développement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, en particulier l'énergie solaire. Les objectifs fixés pour 2016 en termes de capacité sont de 230 MW pour l'énergie solaire concentrée (ESC), 35 MW pour le photovoltaïque, 25 MW pour les biogaz et 410 MW pour l'éolien ;
- » une meilleure gestion de la demande en énergie, les économies d'énergie devant représenter 23 % de la demande d'énergie primaire d'ici 2016 ;
- » l'interconnexion avec le réseau électrique européen en vue d'exporter de l'électricité vers l'Europe. En 2016, la capacité d'exportation devrait atteindre 1 000 MW, dont 800 provenant de centrales à gaz et 200 des énergies renouvelables ;
- » la mise en place d'un centre de compétences pour encourager la croissance de l'industrie solaire en Tunisie.

2012 : lancement de la Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC), qui comprend des mesures d'adaptation et d'atténuation destinées à différents secteurs. Cette stratégie prend en compte plusieurs besoins en termes de développement économique et social à court terme et les associe à des mesures visant à garantir un développement écologique à moyen terme. Elle est également alignée sur et intégrée aux plans nationaux de développement sur le long terme. Ses objectifs principaux sont la réduction de l'intensité carbone d'au moins 40 % d'ici 2030 et le maintien des émissions à leur niveau de 2012 à l'horizon 2050 (Duchrow, 2013).

2013 : la Tunisie commence l'élaboration de ses premières MAAN dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, du ciment, de la gestion locale des gaz à effet de serre (GES), des énergies renouvelables et des eaux usées.

2014 : la Tunisie inscrit l'impératif de participer à la « sécurité du climat » dans sa nouvelle Constitution (il s'agit seulement du troisième État dans le monde dans ce cas), démontrant ainsi son engagement fort sur cette question.

Activités

- » **Réunions du groupe de travail sur l'inventaire national** : un groupe de travail intersectoriel et interministériel se réunit régulièrement pour encourager le développement et l'utilisation de l'inventaire national des GES (voir figure). Ce groupe se compose des principaux acteurs fournissant et utilisant les données de l'inventaire : l'Agence pour la maîtrise de l'énergie (ANME) qui dirige les travaux du groupe, le ministère de l'Agriculture (modifications de l'affectation des terres et données relatives à l'agriculture) et le ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable (données sur les déchets liquides et solides).
- » **Utilisation de l'inventaire national pour élaborer des MAAN et des systèmes MRV** : l'inventaire national fournit d'importantes données de base pour la formulation des MAAN. Par exemple, s'agissant des mesures d'atténuation pour l'industrie du ciment, les informations provenant de l'inventaire des GES

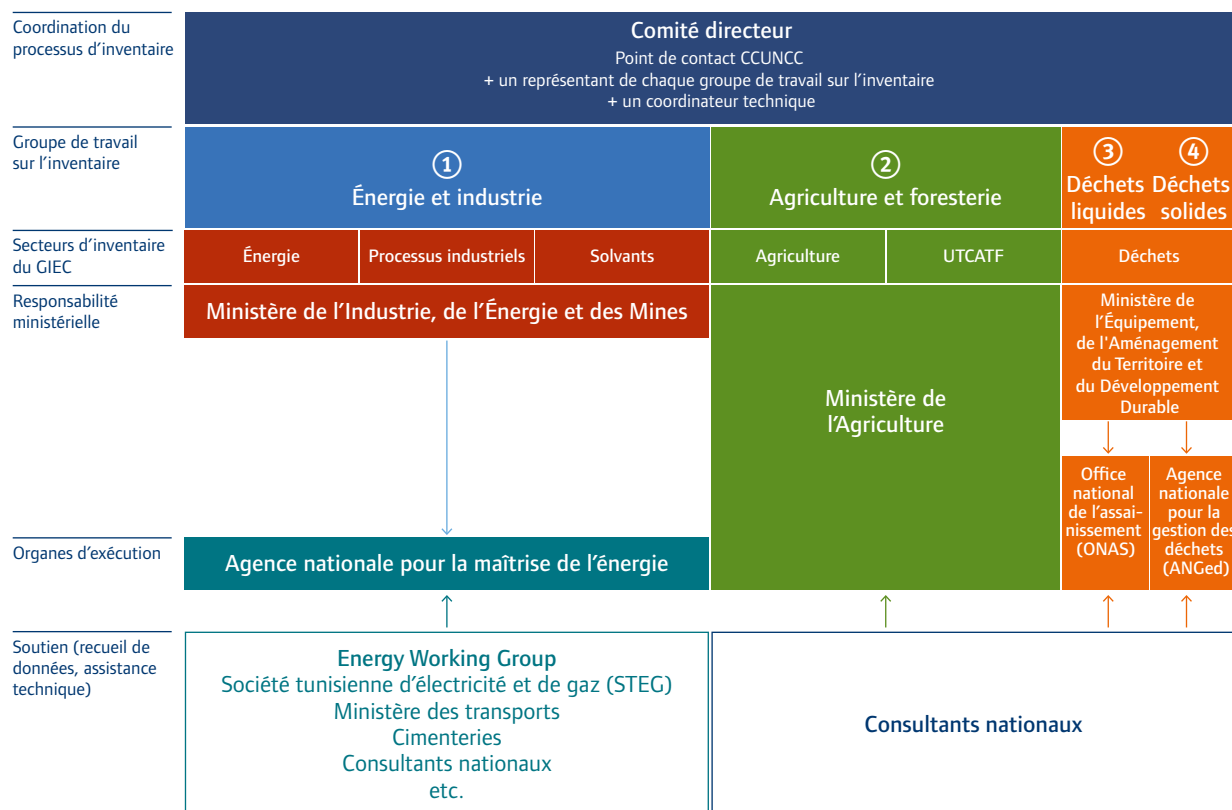
Tunisie

Collaborer pour harmoniser les données, les informations et les mesures d'atténuation des changements climatiques

du secteur de l'énergie sont utilisées pour calculer des points de référence permettant d'identifier les secteurs qui émettent le plus de carbone, et de fournir des facteurs d'émissions nationales et des méthodes de calcul approuvés. L'inventaire permet également d'utiliser les dispositifs institutionnels établis (structure institutionnelle et flux des données) pour mesurer et contrôler les MAAN.

- » Développement de données pour les MAAN en vue d'appuyer et de renforcer l'inventaire national et la stratégie sur le changement climatique: la Tunisie développe actuellement un éventail de MAAN couvrant les secteurs du ciment, du bâtiment, des énergies renouvelables, des eaux usées, de la gestion locale des GES et de l'agriculture. Ces MAAN requièrent des données plus affinées pour cibler les actions et mettre en œuvre par la suite les systèmes MRV. Ces systèmes contribuent à leur tour à la Stratégie nationale sur le changement climatique et renforcent l'inventaire national en facilitant l'accès aux données sur les émissions par secteur et leur compréhension. Par exemple, l'élaboration des MAAN dans le secteur du ciment a permis de développer des relations de travail avec les 9 groupes cimentiers tunisiens et d'accéder aux données relatives à leurs émissions.

Système d'inventaire national en Tunisie



Source : Duchrow, A., 2013, Support for an integrated NAMA strategy in Tunisia. COP19, Tunisia – a front-runner in NAMA development. Varsovie, 14 novembre 2013.

Tunisie

Collaborer pour harmoniser les données, les informations et les mesures d'atténuation des changements climatiques

Institutions impliquées	<p>PST : ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines / Direction générale de l'énergie (DGE) ; Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME) ; Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) ; ministère des Finances ; ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.</p> <p>MAAN : Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME) ; Office national de l'assainissement (ONAS) ; ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du territoire et du Développement durable ; ville de Sfax ; ministère de l'Agriculture.</p>
Partenaires	<p>Ministère fédéral allemand de l'Environnement ; ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement ; Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) ; Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).</p>
Financement	<p>Le développement des différents programmes, mesures et activités (dont l'élaboration du PST, de la SNCC et des MAAN) est soutenu par une combinaison de fonds des secteurs privé et public, auxquels s'ajoutent des financements internationaux fournis notamment par l'Agence française de développement (AFD), la Banque mondiale, l'Union européenne, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le gouvernement fédéral allemand via Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).</p>
Impact des activités	<ul style="list-style-type: none"> » Renforcement des capacités du personnel des agences partenaires, qui bénéficie de formations et de sessions d'information sur les questions liées au bilan énergétique, aux systèmes MRV des mesures d'atténuation et au développement des inventaires de GES, et a ainsi pu acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à une meilleure gestion des gaz à effet de serre. Le personnel concerné est de mieux en mieux formé à mettre en œuvre les systèmes MRV, ce qui permet de réduire la dépendance envers les consultants externes. » Sensibilisation des décideurs dans les différents ministères et autorités liés aux secteurs fortement émetteurs de carbone comme l'énergie, l'industrie, l'agriculture et le traitement des déchets. Cela a permis de soutenir le développement des infrastructures institutionnelles nécessaires à la mise en place d'un système d'inventaire viable. » Le groupe de travail sur l'inventaire national a permis une meilleure prise de conscience du besoin de données plus approfondies sur les émissions et a facilité un meilleur partage de ces données. L'implication directe des principaux fournisseurs et utilisateurs des données garantit une meilleure qualité de ces données et favorise une meilleure compréhension mutuelle entre les secteurs. La confiance ainsi instaurée et le renforcement des relations au sein de ce groupe ont également amélioré la collaboration entre les agences (par exemple pour l'élaboration de MAAN transversales, comme la valorisation énergétique des déchets). » Recueil de données plus complètes sur les émissions : avant la finalisation de la SNCC, les données disponibles se limitaient principalement à l'énergie et aux procédés industriels et manquaient dans d'autres secteurs. La nécessité de disposer de données plus complètes (pour les MAAN et la SNCC), associée aux efforts coordonnés d'élaboration et de partage des données, se traduit par une plus grande disponibilité et une meilleure granularité des données nécessaires aux efforts d'atténuation et aux systèmes MRV. » Implication accrue du secteur privé : grâce à la sensibilisation à la nécessité d'agir pour atténuer les changements climatiques et aux avantages liés, des acteurs clés du secteur privé se sont davantage impliqués et se montrent plus disposés à partager les données. Dans le secteur du ciment par exemple, les neuf cimenteries – déterminantes pour l'élaboration des MAAN – comprennent désormais les avantages connexes et leur soutien aux mesures d'atténuation s'est renforcé. Grâce à la confiance ainsi instaurée, elles sont désormais davantage disposées à partager les données nécessaires pour l'élaboration de l'inventaire national et des MAAN.

Tunisie

Collaborer pour harmoniser les données, les informations et les mesures d'atténuation des changements climatiques

Bonnes pratiques identifiées

- » **Renforcement de la confiance et de la compréhension intersectorielles** : elles sont le fruit des efforts combinés pour collaborer au partage des données et à la conception des mesures d'atténuation (par ex. : MAAN). Dans certains cas, la prise de décision y a sans conteste gagné en efficacité. Par exemple, même si le PST a dû être révisé pour prendre en compte certains obstacles réglementaires et financiers, les objectifs fixés n'ont jamais été remis en cause, en grande partie grâce à une approche collaborative et ascendante.
- » **La Tunisie est prête à soumettre son premier rapport biennal actualisé** : l'amélioration de l'inventaire national des émissions signifie que la Tunisie est désormais en position de satisfaire l'exigence de présentation de rapports biennaux actualisés.

» L'approche de la Tunisie repose sur une **vision à long terme** qui figure dans son Plan solaire, sa Stratégie nationale sur le changement climatique et, plus remarquablement encore, dans sa Constitution.

» Cette étude de cas est l'illustration d'une **coordination efficace entre les différents ministères** impliqués dans l'élaboration de l'inventaire et des MAAN. En particulier, la coordination du partage des données et le dialogue instauré au sein du groupe de travail garantissent que les efforts déployés se fondent sur des **données fiables** et ont permis de renforcer la **mesurabilité** et le **suivi régulier** des mesures d'atténuation.

» La sensibilisation effective à la problématique des changements climatiques et **l'implication des principales parties prenantes** (p. ex : l'engagement du secteur du ciment dans l'élaboration des MAAN) devraient également **stimuler l'investissement privé** dans les activités liées aux MAAN. L'élaboration des MAAN couvre un **large éventail** de domaines (qui dépasse l'enjeu énergétique du Plan solaire) et débouche sur un **ensemble varié d'interventions** dans nombre de secteurs concernés par la **stratégie existante sur le changement climatique**.

» Parallèlement au renforcement de **l'inventaire national des GES** et à l'élaboration de systèmes MRV spécifiques à chaque MAAN, un **cadre MRV** voit également le jour et servira d'outil pour **satisfaire l'exigence de présentation des rapports biennaux actualisés**.

Facteurs de réussite

- » **Une approche participative** qui s'est traduite par l'implication des principales parties prenantes du secteur de l'énergie, qui ont nommé des représentants afin de participer au groupe de travail. La Tunisie jouit d'ores et déjà d'une bonne organisation en termes de coopération et de communication entre les parties prenantes (secteur privé inclus) et les administrations. Les approches collaboratives sont un processus bien rôdé et sont donc efficaces.
- » **Une collaboration entre les ministères et les différents secteurs** a amélioré la disponibilité et la qualité des données nécessaires à la conception des mesures d'atténuation sur les plans national et sectoriel. Nombreuses sont les personnes impliquées qui travaillent ensemble à la fois sur les mesures d'atténuation (ex : MAAN) et sur l'élaboration de l'inventaire. Cela a permis un partage fructueux des données et favorisé la confiance et la compréhension mutuelles entre les différents secteurs.
- » **L'établissement d'un lien entre la question de l'énergie et la problématique du climat** : le travail réalisé par l'ANME pour élaborer une stratégie générale garantit que les actions découlant de cette stratégie (p. ex. les MAAN et les systèmes MRV) sont bien en phase avec les stratégies spécifiques relatives à l'énergie et aux changements climatiques. Cette connexion est aussi le gage d'un meilleur accès aux financements car elle offre une base plus large pour satisfaire les critères de financement (p. ex. la problématique des changements climatiques est plus « vendeuse » que l'énergie aux yeux de certains donateurs).

Tunisie

Collaborer pour harmoniser les données, les informations et les mesures d'atténuation des changements climatiques

- » **La bonne connaissance des secteurs et des données** : les organismes publics ont une bonne connaissance de leurs secteurs respectifs, ce qui facilite l'élaboration de l'inventaire, des données nécessaires aux systèmes MRV et des mesures d'atténuation. Par exemple, l'accès à des données de bonne qualité sur les déchets simplifie et rend plus fiable le calcul des émissions de GES provenant du secteur des déchets. Une bonne gestion des informations et des données de bonne qualité ont constitué un socle factuel solide pour élaborer le Plan solaire, et pour identifier des mesures d'atténuation (par ex. MAAN) et les aligner sur la stratégie énergétique.

Principaux obstacles/difficultés

Quels ont été les principaux obstacles/difficultés rencontrés pour obtenir ces résultats ? Comment ont-ils été surmontés ?

En matière d'informations

Difficulté à obtenir des données pour l'inventaire et la formulation des MAAN, en particulier celles concernant le secteur privé qui sont souvent précieuses mais sensibles du point de vue commercial. L'implication du secteur privé et la collaboration avec ses différents acteurs ont permis de bâtir une relation de confiance propice au partage de données. Par exemple, dans le cadre de l'élaboration des MAAN dans l'industrie du ciment, des réunions bilatérales régulières entre les cimenteries et le gouvernement sur les données nécessaires et sur les méthodologies ont encouragé ce partage. Pour apaiser les inquiétudes concernant la sensibilité commerciale, des accords de partage de données ont été conclus pour garantir que seuls les partenaires clés (comme l'ANME) ont accès aux données.

En matière institutionnelle

Une des difficultés initiales était d'impliquer les principales parties prenantes pour les sensibiliser aux MAAN et obtenir leur appui pour leur élaboration, par exemple en convaincant les secteurs clés (comme l'industrie du ciment) de leur pertinence et de leur importance.

Cette implication a été obtenue au moyen d'ateliers, de réunions bilatérales avec les entreprises et d'un voyage d'étude. Les ateliers et les réunions ont permis de familiariser les principales parties prenantes avec le cadre politique international et les stratégies nationales en matière de protection du climat, en les reliant à leurs activités ou domaines d'activité respectifs. Une délégation représentant les principales parties prenantes (ANME, ministère de l'Industrie, secteur privé, instituts techniques) s'est rendue en Europe pour un voyage d'étude associant des réunions politiques avec les donateurs et des visites de sites (p. ex. : sites pertinents pour les mesures d'atténuation du secteur du ciment). Les membres de la délégation ont notamment visité une usine de co-incinération en Belgique et se sont réunis avec des représentants de l'Initiative ciment pour le développement durable du World Business Council for Sustainable Development afin de se familiariser avec les positions du secteur privé international.

Il n'existait pas de coordination approfondie entre les secteurs pour le partage et le traitement des données de l'inventaire des émissions de GES.

Un groupe de travail sur l'inventaire a été mis en place en l'espace de 4 à 5 mois avec des réunions et des briefings réguliers. Des informations ont été partagées sur le but de l'inventaire et sur ses liens avec les mesures d'atténuation (p. ex. MAAN) en cours d'élaboration dans différents secteurs. En outre, un groupe des fournisseurs de données (coordonné par l'ANME), composé de représentants des principaux acteurs en la matière (énergie, gaz, transports, aviation, etc.) se réunit mensuellement. Pour le moment, la participation est facultative mais elle pourrait devenir obligatoire si le groupe se voit doté d'un mandat officiel.

Tunisie

Collaborer pour harmoniser les données, les informations et les mesures d'atténuation des changements climatiques

Enseignements tirés	<ul style="list-style-type: none"> » La collaboration entre les principaux secteurs, ministères et instituts de recherche est essentielle pour élaborer (et à terme mettre en œuvre) des mesures efficaces d'atténuation alignées sur les priorités nationales. » La sensibilisation des principales parties prenantes à la pertinence et à l'importance de la collaboration dans le domaine des mesures d'atténuation des changements climatiques (p. ex. : MAAN) joue un grand rôle. Pour ce faire, l'accent doit notamment être mis sur les mesures « gagnant-gagnant » afin d'inciter davantage les acteurs à s'impliquer et à travailler ensemble. » Des efforts pour faciliter la participation et le dialogue (p. ex. dans le cadre de réunions régulières) permettent de renforcer la confiance et la compréhension, ainsi que le travail collaboratif et le partage des données. Cela implique de consacrer du temps et des capacités et de clarifier les mécanismes relatifs notamment au recueil et à l'utilisation des données.
Comment reproduire ces pratiques	<ul style="list-style-type: none"> » Aligner les mesures d'atténuation des changements climatiques avec les autres stratégies et priorités nationales (p. ex. dans le secteur de l'énergie) pour renforcer le soutien et l'adhésion. » Renforcer les capacités et la prise de conscience des principales parties prenantes pour garantir une bonne compréhension des mécanismes de la part des différents secteurs et ministères et les inciter à collaborer en toute confiance. » Mettre en œuvre des structures et des dispositifs pour faciliter le partage efficace des données, le partage des connaissances et le développement d'un système d'inventaire viable (p. ex. : groupe de travail sur l'inventaire national et groupe des fournisseurs de données). » Impliquer le secteur privé en consacrant du temps à l'explication des bénéfices des mesures d'atténuation (p. ex. : MAAN) et à impliquer les acteurs privés dans leur élaboration afin de les inciter à partager leurs données et à collaborer à la planification et à la mise en œuvre de ces mesures.
Contacts/renseignements	<ul style="list-style-type: none"> » Torsten Greis, GIZ Tunisie, torsten.greis@giz.de
Autres ressources clés	<ul style="list-style-type: none"> » Stratégie nationale sur le changement climatique : www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/dgeqv/chang_climatique_3.pdf
Site(s) Internet	<ul style="list-style-type: none"> » www.anme.nat.tn
Auteur(s)	<p>Nicholas Harrison (Ecofys) et Kimberley Mees (Ecofys)</p> <p>Édition : Nicholas Harrison (Ecofys)</p> <p>Équipe éditoriale : Frauke Röser, Thomas Day, Daniel Lafond, Niklas Höhne et Katja Eisbrenner (Ecofys)</p> <p>Coordination : Ecofys (www.ecofys.com)</p>
Contributeur(s)	<ul style="list-style-type: none"> » Torsten Greis, GIZ Tunisie » Lena Hoernlein, GIZ Tunisie

Tunisie

Collaborer pour harmoniser les données, les informations et les mesures d'atténuation des changements climatiques

Références

- » GIZ, 2014a, www.giz.de/en/worldwide/19523.html.
- » Duchrow, A., 2013, Support for an integrated NAMA strategy in Tunisia. COP19, Tunisia – a front-runner in NAMA development, Varsovie, 14 novembre 2013.
- » Amaima, N., 2010, Energy Efficiency Tunisian Market, disponible (en anglais uniquement) sur : <http://www.numov.org/Praesentationen/seminar-tunisia/3%20-%20Neji%20Amaima,%20Energy%20efficiency%20Tunisian%20market.pdf> [consulté le 28 janvier 2014].
- » B.L., 2013, Énergies renouvelables : 4 milliards de dinars pour le projet du Plan Solaire Tunisien, disponible sur : www.leconomistemaghrebin.com/2013/09/18/energies-renouvelables-4-milliards-de-dinars-pour-le-projet-du-plan-solaire-tunisien/ [consulté le 28 janvier 2014].
- » Agence internationale de l'énergie (AIE), 2013, Tunisian Solar Plan (PST) 2010-2016, www.iea.org/policiesandmeasures/pams/tunisia/name,24755,en.php?s=dHlwZT1yZSZzdGF0dXM9T2s,&return=PGRpdjBjbGFzc30ic3ViTWVudSI-PGRpdjBjbGFzc30iYnJlYWw5Lmd5IEFnZW5jeSZ6d25qOzwvYT4mbmJzcDsmZ3Q7Jm5i-c3A7PGE [consulté le 28 janvier 2014].
- » Laroussi, N., 2012, Session 1 : stratégie et feuille de route pour le secteur, disponible sur : https://energypedia.info/images/a/aa/4-Pr%C3%A9sentation_N_Laroussi_-_ANME.pdf [consulté le 28 janvier 2014].
- » Mahroug, M., 2012, L'ANME remet le Plan solaire tunisien (PTS) sur la table (1), disponible sur : www.webmanagercenter.com/magazine/idees-et-debats/2012/03/27/117781/l-anme-remet-le-plan-solaire-tunisien-pts-sur-la-table-1 [consulté le 28 janvier 2014].
- » Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME), 2011a, Le plan solaire tunisien (PST), disponible sur : www.anme.nat.tn/index.php?id=101 [consulté le 28 janvier 2014].
- » Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME), 2011b, Financement et coopération, disponible sur : www.anme.nat.tn/index.php?id=142 [consulté le 28 janvier 2014].
- » Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME), 2011c, Objectifs et réalisations, disponible sur : www.anme.nat.tn/index.php?id=141 [consulté le 28 janvier 2014].



Empowered lives.
Resilient nations.



Australian Government

giz

On behalf of:



Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation,
Building and Nuclear Safety

of the Federal Republic of Germany